

RÉSOLUTION
2023-028

FACTURE N° 392864 DE GARAGE LACROIX

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 septembre 2023, le Président de la Commission a désigné madame Sandra Bilodeau, membre de la Commission, et en son absence madame Mélanie Robert, membre de la Commission, pour voir à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire à son administration;

CONSIDÉRANT QUE le maire a autorisé une dépense pour la réparation du pick-up de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le maire a produit un écrit à la Commission, le 20 novembre dernier, justifiant le caractère urgent de la réparation, en raison du bris du système de chauffage de ce camion, nécessaire pour transporter la pelle hydraulique pour l'entretien du réseau routier (inondation d'un pont dû à un barrage de castors).

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture de Garage Lacroix d'une somme de 1 558,45 \$, pour la réparation du pick-up.

La dépense sera prise dans le poste budgétaire 02-320-00-521-04.

Sandra Bilodeau
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président